

Feuille d'émargement : remise de la décision unilatérale et de la notice d'information

Entreprise : [raison sociale]	Documents remis :
Régime concerné : ☐ frais de santé ☐ prévoyance	☐ Décision unilatérale de l'employeur du [date]
Date d'effet du régime : [date] Organisme assureur : [nom]	☐ Notice d'information de l'organisme assureur, référence [référence]
	☐ Formulaire de demande de dispense ☐ Bulletin individuel d'affiliation

Les salariés désignés ci-dessous reconnaissent avoir reçu, à la date indiquée, un exemplaire de chacun des documents cochés en regard de leur nom.

N°	Nom	Prénom	Date de remise	DUE	Notice	Signature du salarié, précédée de la mention « reçu le » et de la date
1				☐	☐	
2				☐	☐	
3				☐	☐	
4				☐	☐	
5				☐	☐	
6				☐	☐	
7				☐	☐	
8				☐	☐	
9				☐	☐	
10				☐	☐	

N°	Nom	Prénom	Date de remise	DUE	Notice	Signature du salarié, précédée de la mention « reçu le » et de la date
11				☐	☐	
12				☐	☐	
13				☐	☐	
14				☐	☐	
15				☐	☐	
16				☐	☐	
17				☐	☐	
18				☐	☐	

Certifié exact, le [date]. Pour l'entreprise : [prénom, nom et qualité]. Signature :

Mode d'emploi, à supprimer avant impression.

- Un exemplaire de la DUE et de la notice est remis à chaque salarié de la catégorie couverte, y compris aux salariés absents : envoi en recommandé avec avis de réception, ou par voie électronique avec accusé de réception, en conservant la preuve.
- Pour chaque nouvel embauché : remise le jour de l'embauche, sur une nouvelle ligne ou sur un récépissé individuel joint au dossier du salarié.
- En cas de modification du régime : nouvelle décision ou notice modificative, et nouvelle feuille d'émargement.
- Conservation : aucun texte ne fixe de durée. Gardez ces feuilles pendant toute la vie du régime, puis au moins cinq ans après le départ du dernier salarié concerné, et sans limite pour la prévoyance.

Modèle vérifié le 17 septembre 2026. Textes : Code de la sécurité sociale, art. L. 911-1 (décision unilatérale remise à chaque intéressé) ; loi n° 89-1009 du 31 décembre 1989, art. 12 (notice d'information).

Ce modèle est fourni à titre d'information. Il doit être adapté à la convention collective, au contrat d'assurance et à la situation de l'entreprise, et ne remplace pas un conseil personnalisé. Guides, autres modèles et annuaire des conventions : bl-assur.fr/conventions-collectives-mutuelle-prevoyance/